



N° 42
28 juin 1999
Bimensuel

Abbatiale de Payerne, 23 juin 1999. Des constituants recueillis, sous l'oeil des milices vaudoises. Au premier rang, les co-présidents de l'Assemblée constituante, Yvette Jaggi, Jean-François Leuba et René Perdrix.



Dans ce numéro



ACTUEL

Nouvelle adresse sur le net 2

Harcèlement: aide et prévention 3



EMPLOI

20 postes vacants 4



CONSEIL D'ETAT

Décisions de la quinzaine 6



MEMENTO

Les vignes du Lavaux en images 8

Les constituants promettent

La cérémonie d'installation de l'Assemblée constituante s'est déroulée à Payerne le 23 juin. Les 180 constituants se sont engagés à tenir la promesse suivante: «Chargé par les citoyens vaudois de participer à l'élaboration d'une charte qui fasse de leur Etat l'expression d'une volonté commune, je

m'engage à porter haut, dans cette assemblée, les valeurs propres à favoriser l'épanouissement des personnes au gré de leurs libertés fondamentales et de leurs responsabilités à l'égard d'autrui, au sein d'une communauté secourable aux plus faibles et ouverte au monde.»



Table ronde: voici les dispositions d'exécution

Le Conseil d'Etat a pris les mesures d'organisation nécessaires pour assurer la mise en œuvre, dans les délais prescrits, de toutes les mesures contenues dans l'accord de la Table ronde. Il a également établi un calendrier selon lequel les mesures impliquant des modifications législatives, y compris les révisions de la loi fiscale, seront présentées au Grand Conseil cet automne, avant le débat sur le budget 2000.

En signant l'accord final de la Table ronde, le Conseil d'Etat s'est engagé à mettre en œuvre l'ensemble des mesures et à donner suite à l'ensemble des recommandations contenues dans cet accord. Il en porte collégalement la responsabilité politique. Chaque chef de département sera responsable de l'application des mesures qui sont de son ressort.

Le Conseil d'Etat a désigné au sein de l'administration un groupe de travail chargé du suivi et de la coordination générale. Au niveau politique, le suivi sera assuré par des rencontres régulières entre une délégation du Conseil d'Etat et les présidents des groupes politiques qui ont signé l'accord.

Le Conseil d'Etat tient à ce que toutes les mesures contenues dans l'accord de la Table ronde soient appliquées, malgré les difficultés qu'elles pourraient rencontrer. Cependant, il n'exclut pas que telle ou telle mesure se révèle, après étude approfondie, inapplicable ou applicable seulement en partie. Dans ce cas-là, le département concerné soumettra au Conseil d'Etat des mesures de substitution conduisant, dans le même périmètre que la mesure initiale, à des résultats financiers analogues.



Les marchés publics sur le net

Dès cet été, un site sera à disposition des adjudicateurs et des soumissionnaires. Tour d'horizon des nouvelles prestations.

PETITES ANNONCES

A vendre (pour raison de départ à l'étranger): FIAT Punto HSD 85 16 V de 1998, 25'000 km avec climatisation, radio-CD et pneus d'hiver, état excellent. Prix Fr. 14'500.- ou à discuter.
Tél. prof. 021/316.66.41 (M. Osterhues) ou e-mail: thierry.osterhues@OPLNE.vd.ch.

A vendre: Scooter Honda Spacy 125 cm3, excellent état, bordeau, 18'000 km. Prix: Fr. 2000.- à discuter.
Tél. 021/803.73.74

A louer en juillet: maison en Toscane, près de Castagneto Carducci, à 7km de la plage. 4 pièces (6 lits) et jardin. Prix: Fr. 640.-/semaine ou Fr. 2'200/mois.
Tél. 091/608 17 71 ou 021/729 92 66

A saisir à moitié prix: 6 tables de conférence, état neuf, stratifiées grises, pieds chromés, pliables + fauteuils oranges. Prix à discuter. Tél. 021/791 66 36

Recherche: appartement 5 pièces minimum, région Lausanne - Chexbres.
Tél. 079/ 683 29 60



Editeur: Etat de Vaud.
Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.
Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy, Joël Christin.
Ligne graphique: Fabio Favini.
Impression: Presses centrales Lausanne.
Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.
Téléphone 021/ 316 40 50
Fax 021/ 316 40 52
E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Les services adjudicateurs n'auront plus à se soucier du formalisme et du circuit de publication de leur avis d'appel d'offres et d'adjudications. Le site *Marchés publics* leur offre désormais des masques de saisie avec des champs à remplir et un circuit d'envoi automatique aux journaux officiels.

Ils pourront charger des documents, répondre à des questions, préqualifier des candidats, consulter les lois en vigueur et la jurisprudence.

Tous ces avis apparaîtront simultanément dans la FAO et sur le site Internet. Les soumissionnaires intéressés pourront les consulter sur la base de sélections multicritère-

res, s'inscrire, poser des questions sur les appels d'offres auxquels ils participent, commander des documents comme les conditions générales et particulières, les cahiers des charges, consulter la liste des adjudicateurs soumis à la loi, les listes permanentes de soumissionnaires qualifiés, et même envoyer leur offre par le réseau.

Une rubrique *aide* destinée aussi bien aux adjudicateurs qu'aux soumissionnaires permet de mieux comprendre l'utilisation du site.

Adresse: www.marches-publics.vd.ch. Accessible depuis la page d'accueil du site de l'Etat de Vaud.

J.D.

D'Artagnan au Service du personnel?

Après avoir occupé, plusieurs années durant, le poste de premier conseiller juridique au sein du service de justice et législation, Me Filip Grund, rejoint l'équipe de Direction du SPEV au 1er juillet. Il en devient ainsi le 4^e mousquetaire... (voir *La Gazette* N° 39 du 17 mai).

Il va «guerroyer» dès lors sur deux grands champs de bataille:

- le conseil juridique pour le service, activité essentielle afin de garantir le respect des règles et usages en vigueur à l'ACV, ainsi que l'appui (avis de droit, démarches à entreprendre, etc.) lors de litiges entre employeur et employé;
- la révision du Statut du Personnel et de la Loi de la Caisse de Pensions dont, en qualité de chef de projet, il va orienter les principaux développements et procéder à la rédaction de ces deux textes fondamentaux qui régiront notre cadre de travail dans un proche futur.

C'est une très fine lame (au sens juridique évidemment...), connaissant toutes les boîtes secrètes (de l'administration...), doublée d'une personnalité riche qui allie rigueur et un grand sens de l'équité: nous nous réjouissons, et je crois pouvoir dire l'ensemble des

services, de l'accueillir au sein de notre équipe et lui souhaitons d'ores et déjà beaucoup de... victoires!

Pour le SPEV: Frédéric Daler, chef de service

Jacques Nicod, nouveau préfet de Lausanne

Le Conseil d'Etat a désigné le nouveau préfet de Lausanne en la personne de **Jacques Nicod**, conseiller municipal à Prilly. Né le 2 décembre 1945 à Lausanne, marié et père de deux enfants, il a mené



l'essentiel de ses carrières professionnelle et politique dans la région lausannoise. Conseiller communal radical à Prilly de 1970 à 1983, Jacques Nicod est municipal depuis 1984, et conduit une classe de 8^e terminale à option.

L'Etat protège ses employés

Pour lutter contre toutes les formes de harcèlement, le Conseil d'Etat vient de créer une structure d'aide et de prévention.

Explications de Nicole Golay, responsable du projet.



PHILIPPE MEYER

Le Groupe Impact. De g. à dr., debout: André Martin, Francine Viret Bernal, Andréas Perret, Florence Fasola, Nicole Golay, François Czech. Assis: Marc Rosset, Véronique Pedrazzini, Jacqueline Corbaz.

— **Le Groupe Impact est une réponse concrète aux résultats de l'enquête sur les conditions de travail et l'égalité. Quelles sont ses principales missions?**

— Le Groupe Impact a deux missions: traiter les plaintes pour harcèlement psychologique (mobbing) et sexuel au travail et mettre en place une politique de prévention et d'information sur ces problèmes.

— **Qui fait partie de ce groupe et comment ses membres ont-ils été choisis?**

— Les membres ont été sélectionnés en fonction de leur motivation, de leur capacité d'écoute et de leur connaissance de la problématique. Tous et toutes travaillent à l'Etat de Vaud, dans différents départements. Les femmes et les hommes sont représentés de manière équitable.

— **Quelle formation ont-ils suivie?**

— Une formation spécifique sur le mobbing, d'une part, et sur le harcèlement sexuel, d'autre part, a été assurée par deux psychologues du travail. Cette formation portait sur la gestion de conflit, l'écoute active, la médiation. Elle comprenait une partie théorique et des jeux de rôle.

— **Quelles garanties ont-ils reçu pour agir en toute indépendance?**

— Un arrêté vient d'être adopté par le Conseil d'Etat. Il prévoit que le Groupe Impact travaille de manière autonome et puisse s'organiser librement. Pour cette activité, les membres seront détachés de leur hiérarchie et n'en référeront qu'au Conseil d'Etat.

— **Le groupe est déjà opérationnel depuis le mois de juin. Quel type de demandes lui a été adressé?**

— En attendant l'adoption de la base légale, nous n'avons traité que les situa-

tions en attente. Celles-ci sont généralement assez graves car les conflits durent parfois depuis plusieurs années. Nous avons rencontré des personnes dont la santé est menacée et qui disent subir depuis longtemps des atteintes importantes: brimades quotidiennes, dévalorisation systématique de leur travail, isolement, etc. Ces agissements sont parfois le fait de collègues et parfois de la hiérarchie.

— **Qui peut faire appel à la permanence mise en place?**

— L'intervention du Groupe Impact a été limitée aux collaborateurs et collaboratrices de l'administration. Le secteur parapublic n'est donc pas concerné.

— **Après le premier contact, comment l'aide est-elle organisée?**

— Au terme du premier entretien, une évaluation de la situation est faite par les deux membres du groupe et par la personne plaignante, laquelle tendra soit vers une médiation, soit vers une investigation. Toutefois la personne plaignante peut également décider de ne donner aucune suite à l'entretien. Cette décision sera respectée dans tous les cas. La victime peut être accompagnée tout au long de la procédure. Cela est également le cas pour les personnes mises en cause.

Interview
Dominique Guindani

Table ronde, suite

Il fallait s'y attendre. Après l'euphorie de ce moment un peu magique où a été signé l'accord de la Table ronde, chacun s'effraie de ses conséquences. Chacune des mesures prévues voit se lever ou se constituer un lobby pour la combattre. Les amis de la Vallée de Joux ne veulent pas renoncer au déneigement du Marchairuz. Certaines communes récriminent contre la taxe sur l'eau. Et la fonction publique cantonale n'est pas en reste: les voyers et les directeurs d'école, notamment, annoncent les pires ennuis si la réduction de leurs effectifs, même en douceur, se réalise. Voilà qui répond à ceux qui pensaient pouvoir minimiser les résultats de la Table ronde en prétendant qu'on n'y trouvait que des mesures indolores.

Au fond, on peut critiquer pratiquement chaque mesure de la Table ronde en mettant en évidence des difficultés de réalisation ou de possibles effets pervers. C'est même très facile. On peut aussi regretter la précipitation dans laquelle s'est conclu, au sein du Bureau de la Table ronde, l'accord politique d'ensemble. Il faut cependant se souvenir que sans la pression du calendrier, l'accord n'aurait jamais vu le jour. S'il avait eu le temps d'étudier à fond tous les tenants et aboutissants, le monde politique serait retombé dans ses lenteurs ordinaires qui aboutissent trop souvent à fonder l'indécision sur un dossier exhaustif.

Les mesures issues de la Table ronde sont réalisables. C'est leur point fort. On pourrait sans doute, à propos de certaines d'entre elles, en suggérer d'autres permettant d'obtenir, dans le même secteur, des résultats financiers comparables. Pourtant, la question n'est pas là. La différence essentielle entre les mesures de la Table ronde et celles qu'on voudrait leur substituer ne réside pas dans leur nature, mais dans leur statut. Les premières figurent dans l'accord, les autres non. Selon la logique de l'accord, chaque mesure doit être mise en oeuvre pour permettre la réalisation de l'ensemble des autres. On voit bien, par exemple, que si le Conseil d'Etat ne parvenait pas à appliquer les mesures d'économies qui touchent l'administration, les partis politiques se sentiraient immédiatement déliés des engagements qu'ils ont pris pour augmenter les recettes de l'Etat. Qui peut honnêtement souhaiter ce genre d'issue fatale?

Laurent Rebeaud

Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés en priorité à des candidats internes à l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Réf.	Fonction	Description
1600	Secrétaire général Hors-classe 100%	Activité: conseiller et appuyer le conseiller d'Etat en charge du Département, aussi bien pour la conduite administrative que pour ses activités de membre du collège gouvernemental. Assurer la coordination entre les services du département avec d'autres organes de l'Etat et avec l'extérieur. Poursuivre et consolider la mise en place d'instruments de gestion modernes. Indispensable: titre universitaire, de préférence en droit ou économie. Avoir exercé des responsabilités de direction au niveau stratégique et opérationnel. Rigueur et ouverture d'esprit. Résistance au stress et engagement professionnel supérieurs à la moyenne. Esprit d'analyse et de synthèse, facilité d'expression orale et écrite. Autorité naturelle doublée d'un sens politique permettant de nouer des contacts à tous niveaux et de négocier avec facilité. Spécificité: le texte de l'annonce spécifique est disponible au BRH, tél. 021/316 29 20.
1581	Conseiller pédagogique (pédagogie d'appui) cl. 29-31 48%	Activité: vous êtes responsable, pour la pédagogie d'appui, de la mise en place de filières, de la création des supports pédagogiques et du soutien aux maîtres. Vous êtes appelé à représenter le service dans des commissions. Indispensable: titre universitaire ou diplôme fédéral de maître professionnel pour l'enseignement des branches techniques ou générales, avec pratique de l'enseignement professionnel ou de la voie secondaire à options. Connaissance des milieux professionnels, animation de groupes d'adultes et conduite de groupes de travail. Maîtrise de l'informatique.
1606	Chef de l'Office cantonal du Registre du commerce (Adjoint B) cl. 27-30 100%	Activité: par décision du Grand Conseil, un office du registre du commerce pour tout le canton sera créé afin de centraliser et d'informatiser la tenue du registre tout en conservant un centre de consultation par district. Jusqu'à la mise en service du nouvel office, vous assumerez le rôle de chef de projet utilisateurs, chargé de coordonner le travail d'un groupe d'utilisateurs et de prendre en charge les aspects d'organisation qui dépassent le cadre du projet informatique. Indispensable: licence en droit avec 8 ans de pratique, aisance dans les activités de gestion, capacité à conduire et motiver une équipe de collaborateurs et grand intérêt pour les domaines du droit concernés par le registre du commerce.
1582	Adjoint au préposé receveur cl. 24-27 100%, 2 postes	Activité: assume la responsabilité du secteur taxation d'une importante commission d'impôts. Indispensable: CFC de commerce ou équivalent, pratique professionnelle de 15 ans environ, dont 4 ans en principe à l'ACI. Aptitude à collaborer à la gestion d'un important office administratif. Parfaite maîtrise de la législation fiscale en général et des impôts spéciaux. Lieu de travail: un poste à Morges, l'autre à Lausanne.
1593	Maître d'enseignement prof. A (en formation) cl. 23-26 100%	Activité: vous enseignez l'allemand et l'anglais à des élèves du centre d'enseignement professionnel. Indispensable: licence ès lettres en rapport avec les branches enseignées ou titre jugé équivalent. Lieu de travail: Vevey.
1589	Secrétaire-juriste ou greffier d'instruction pénale cl. 22-25 2 postes (100%/50%)	Activité: le greffier seconde le juge d'instruction, tient les procès-verbaux d'audiences, rédige des décisions ou des ordonnances de clôture d'enquête, et participe à la gestion des dossiers. Indispensable: licence en droit ou licence en sciences forensiques ou diplôme en police scientifique et criminologie ou équivalent. Excellente maîtrise du français, aisance rédactionnelle et sens de l'organisation. Connaissance d'un traitement de texte.
1602	Secrétaire-juriste cl. 22-25 100%, 3 postes	Activité: élaboration des projets d'ordonnances de clôture (ordonnance de renvoi devant l'autorité de jugement, de condamnation et de non-lieu) et recherches juridiques et jurisprudentielles. Indispensable: licence en droit, aisance rédactionnelle et maîtrise de la dactylographie. Esprit de synthèse, précision et autonomie. Lieu de travail: Vevey, Morges, Yverdon-les-Bains.

Bureau des ressources humaines

Ch. de Mornex 38 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.

1583	Comptable/assistant de direction cl. 19-22 100%	<p>Activité: au sein d'une équipe de 8 personnes: exécution du contrôle interne, élaboration et suivi des instructions du plan de comptes, tenue des comptabilités des fonds hors bilan, comptabilisation et récupération de l'impôt anticipé, tenue à jour des comptes et dossiers «titres et participations», suivi et clôture annuelle des prêts.</p> <p>Indispensable: CFC de commerce et environ 12 ans d'expérience professionnelle. Maîtrise de la comptabilité financière. Aptitude à l'analyse et à la synthèse de cas complexes. Bonnes capacités de rédaction. Utilisation des outils bureautiques courants.</p> <p>Souhaité: connaissance de la pratique comptable d'une collectivité publique.</p>
1607	1^{er} secrétaire B/comptable cl. 17-19 Secrétaire/comptable cl. 15-18 100%	<p>Activité: au sein du Service des gérances et des achats: vérification et imputations de factures (env. 10'000/an). suivi des consommations et élaboration de statistiques ponctuelles, facturation de redevance annuelles et de diverses charges, élaboration des décomptes annuels de chauffage, participation à l'élaboration du budget annuel du Service et aux activités spécifiques de la section gérance et exploitation.</p> <p>Indispensable: CFC de commerce ou équivalent. Pratique professionnelle de 6 à 8 ans. Sens aigu de la précision, de la planification et de l'organisation. Aisance dans les chiffres, maîtrise des outils informatiques usuels. Volonté d'intégration dans une petite équipe.</p>
1595	Surveillant A cl. 12-14 100%, 2 postes	<p>Activité: le rôle du surveillant consiste à soutenir et à encadrer le détenu dans ses diverses activités (travail, sport, activités associatives) et à veiller au respect des règlements et de la discipline.</p> <p>Indispensable: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent. Pratique professionnelle de 3 ans. Nationalité suisse, casier judiciaire vierge, permis de conduire. Connaissances d'une langue étrangère et de l'informatique.</p>
	Secrétaire-réceptionniste cl. 12-14 90 à 100%	<p>Activité: pour le centre médico-social de Prilly, vous effectuez des travaux administratifs: correspondance, suivi des dossiers informatisés, réception des clients et procès-verbaux de séances.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou formation équivalente, maîtrise de l'informatique, aisance rédactionnelle et relationnelle. Autonomie, sens de l'organisation et capacité à gérer des situations difficiles.</p> <p>Souhaité: expérience ou intérêt pour le domaine médico-social.</p> <p>Adresse: Apromad, M. P. Beetschen, directeur, pl. Croix-Blanche 15 – 1066 Epalinges. Rens.: M^{me} Ch. Michel, responsable d'équipe, tél. 021/624 21 67.</p>
1598	1^{er} employé d'administration cl. 12-14 Employé d'administration cl. 10-12 50%	<p>Activité: dans le cadre de l'ACI, vous êtes responsable de diverses tâches administratives, dont la gestion des dossiers. Vous assistez le responsable de la section technique.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC de bureau avec 5 ans d'expérience. Bonnes connaissances en informatique.</p> <p>Souhaité: connaissances de l'allemand et du domaine fiscal.</p>
1588	Employé d'administration cl. 10-12 80%	<p>Activité: au sein d'une petite équipe évoluant dans le domaine social, vous effectuez divers travaux administratifs tels que correspondance, frappe de rapports, accueil et téléphone.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, maîtrise du traitement de texte Word. Discrétion, rigueur, esprit de synthèse et d'analyse. Aptitude à gérer des situations d'urgence et de surcharge.</p>
1597	Employé d'administration cl. 10-12 70%	<p>Activité: rédaction de préavis simples. Mise en circulation de dossiers et suivi. Gestion de stocks et fournitures en matière d'économat. Exécution de divers travaux de bureau. Classement, archivage.</p> <p>Indispensable: CFC de commerce ou CFC de bureau avec environ 5 ans d'expérience professionnelle. Maîtrise des outils bureautiques courants et aptitudes à tenir un secrétariat.</p>
1305	Employé d'administration (téléphoniste) cl. 10-12 50%	<p>Activité: vos tâches consistent à gérer les appels téléphoniques et le fax, à accueillir et orienter les administrés ainsi qu'à encadrer les téléphonistes sur le plan de la technique de l'accueil.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC des PTT (téléphone). Pratique de 5 ans dont 2 en qualité de téléphoniste, connaissances en informatique.</p> <p>Souhaité: connaissances en matière de contrôle des habitants et de police des étrangers, ainsi que des langues (anglais, allemand, italien).</p>
1592	Employé d'administration cl. 10-12 50%	<p>Activité: le titulaire est chargé des traductions, de la dactylographie pour les professeurs, de la réception, des renseignements aux étudiants étrangers, dans le domaine du droit allemand essentiellement. Vous effectuez également des tâches de secrétariat.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre équivalent, bilingue allemand-français, maîtrise de l'informatique sur Macintosh.</p> <p>Souhaité: bonnes connaissances d'anglais.</p>



1594	Employé d'administration cl. 10-12 30% (après-midi)	Activité: vous reproduisez des jugements et établissez des extraits de jugements, sur traitement de texte, pour le casier judiciaire. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre équivalent, excellente orthographe et connaissances en informatique. Capacité d'adaptation.
1591	Employé d'administration cl. 10-12 50% (après-midi)	Activité: comptabilisation des paiements fournisseurs. Saisie des factures. Comptabilisation d'opérations diverses. Correspondance du secteur comptabilité. Indispensable: CFC de commerce ou CFC de bureau avec environ 5 ans d'expérience professionnelle. Bonnes connaissances des outils bureautiques, goût particulier pour les chiffres et la comptabilité, aisance dans la rédaction, sens de l'organisation, précision.
OMSV	Employé de bureau spécialisé cl. 7-10 50% (après-midi)	Activité: vous effectuez divers travaux de secrétariat, le classement, les photocopies et le suivi des données du matériel de bureau (commandes, saisie). Indispensable: formation administrative avec pratique de 4 ans minimum, bonne orthographe et maîtrise des outils bureautiques Word, Excel et FileMaker. Précision, discrétion, rapidité et sens de l'organisation. Adresse: OMSV, M ^{me} N. Blanchard, av. de Provence 4 – 1007 Lausanne.
1590	Cantonnier des routes cantonales (RC) cl. 8-10 100%	Activité: en plein air, au sein d'une petite équipe, vous participez activement à l'entretien et à la sécurité des routes du réseau cantonal en fonction des saisons. Vous avez idéalement une expérience dans le domaine de l'entretien des espaces verts, du génie civil, de l'agriculture ou de la foresterie. Indispensable: vous devez être âgé de vingt ans au moins, être en excellente santé, avoir un permis de conduire et, pour les étrangers, le permis C. Spécificité: domicile imposé, Gland ou environs.



Les décisions de la quinzaine

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Bio-Dépollution, SIREC: réponse du Conseil d'Etat au député Zwahlen

A la lecture du rapport de la société Evaluenda sur l'affaire Bio-Dépollution, le député Pierre Zwahlen a posé de nombreuses questions au Conseil d'Etat, qui s'étendent également au cas SIREC et à la gestion par les services de l'Etat de l'assainissement de cette entreprise. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat rappelle qu'il est conscient des problèmes révélés par ces deux cas et qu'il a décidé d'un certain nombre de mesures pour éviter qu'une affaire comme celle de Bio-Dépollution se reproduise.

Jean-Claude Mermoud, chef du Département de la sécurité et de l'environnement, 021/316 45 00

4,5 millions de francs demandés pour réparer les dégâts dus aux avalanches

4'484'000 francs: c'est le montant que le Conseil d'Etat demandera au Grand Conseil pour la remise en état des domaines cantonaux touchés par les catastrophes naturelles de l'hiver dernier. Les travaux devront être effectués sur 78 sites en-

dommagés par les avalanches.

Georges Herbez, chef du Service des forêts, de la faune et de la nature, 021/316 61 40

Centralisation de l'instruction PCI à Gollion: règlement modifié

Le Conseil d'Etat a accepté la modification du règlement relatif à l'instruction en matière de protection civile. Le règlement est désormais conforme à la décision que le gouvernement avait prise en septembre dernier de concentrer toute l'instruction au centre PCI de Gollion.

Olivier Durnat, chef du service de la sécurité civile et militaire, 021/316 47 01

Mesures sanitaires et de sécurité lors de manifestations publiques

Par voie de motion, le député Y. Guisan demandait l'introduction de dispositions légales concernant la sécurité et les mesures sanitaires à prendre lors de manifestations publiques. Plutôt que de légiférer, le Conseil d'Etat préfère l'élaboration de recommandations à l'intention des communes.

Capitaine Christin, police cantonale, 021/644 44 44

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Garantie effective de non-licenciement pour les employés d'EMS

En juin 1995, au départ du programme d'économie «Orchidée II», le Conseil d'Etat avait décidé

d'une garantie de non-licenciement au sein de l'administration et dans le domaine du parapublic. Il vient d'approuver celles de l'Association vaudoise des établissements médico-sociaux (AVDEMS) qui s'appliquent à tous les collaborateurs des EMS membres de cette association.

Marc Diserens, chef du Service de la santé publique, 021/316 42 41

Pas de prolongation du RMR

Le Conseil d'Etat a répondu à l'interpellation du député Pierre Tillmanns sur le sort des bénéficiaires du RMR dont le droit arrive à échéance au 30 juin 1999. Ce sont environ 600 personnes, soit près de la moitié de celles inscrites au RMR dès son introduction le 1^{er} juillet 1997, qui n'ont pas trouvé d'emploi au terme du délai maximum de 24 mois fixé par la Loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs (LEAC). La LEAC ne sera pas modifiée pour prolonger ce délai. Les RMRistes en fin de droit pourront donc demander l'Aide sociale vaudoise (ASV). L'ASV est remboursable. Elle n'offre pas le supplément de fr. 100.- spécifique au RMR ni les mesures de réinsertion sociale ou professionnelle. Un renfort administratif est prévu dans les Centres sociaux régionaux (CSR) pour l'ouverture de ces nouveaux dossiers ASV. Les bénéficiaires de l'ASV ont accès aux Offices régionaux de placement (ORP) pour les soutenir dans leur recherches d'emploi sans pour autant pouvoir prétendre aux mesures actives (emploi temporaire, stage ou formation).

Christine Schaub, cheffe du Service de prévoyance et d'aide sociales, 021/316 50 02

Approbation des comptes 1998 des Hospices cantonaux

Le Conseil d'Etat a approuvé les comptes 1998



des Hospices cantonaux, qui se soldent par un excédent de revenus de près de 3,3 mios de fr. pour un total de charges de 792,6 mios de fr. L'excédent de revenus est porté en augmentation du compte de réserves générales des Hospices cantonaux.

Luc Schenker, Office des finances des Hospices cantonaux, 021/314 69 61

DFIN

Département des finances

Constitutionnalité de l'article 8 de la Loi sur les impôts communaux

Le député Jean-Paul Dudt a mis en doute, par une interpellation, la constitutionnalité de l'article 8 de la loi sur les impôts communaux (règle dite des 30 %), qui conduit au prélèvement d'un impôt cantonal différent en fonction de la commune de domicile. Le Conseil d'Etat ne partage pas ce doute. Il relève que la règle des 30 % ne provoque pas d'inégalité de traitement, du fait que le montant total de l'impôt reste identique pour les mêmes catégories de contribuables concernés. Cette répartition interne de l'impôt, bien qu'inscrite dans la loi sur les impôts communaux, relève de la prééquation financière entre le canton et les communes.

Christiane Schaffer, Administration cantonale des impôts, 021/316 20 76

Taxation annuelle *postnumerando* pas avant 2003

En réponse à une résolution du Grand Conseil demandant d'adopter dans les meilleurs délais la taxation annuelle *postnumerando*, le Conseil d'Etat a fait savoir qu'il était favorable à une telle mesure. Il relève cependant que ce changement est une opération de grande envergure et que celui-ci ne pourra pas intervenir avant le 1er janvier 2003.

Pierre Curchod, Administration cantonale des impôts, 021/316 20 73

Rapport sur l'organisation de l'informatique cantonale vaudoise

Face à la rapide évolution de l'informatique et aux impératifs budgétaires, le Conseil d'Etat a décidé de doter l'informatique vaudoise d'une nouvelle organisation de type fédérative. Le Centre informatique de l'Etat de Vaud (CIEV) sera dissout et les nombreuses entités informatiques au sein de l'Etat seront regroupées. La nouvelle organisation prévoit d'une part la création de deux centres cantonaux mettant à disposition l'infrastructure matérielle et le réseau de télécommunications; d'autre part, la création d'unités informatiques départementales dans les secrétariats généraux assurant l'assistance nécessaire aux métiers de l'Administration.

La Direction, planification et stratégie informatiques (DPSI) assure la cohérence et l'harmonisation de l'ensemble sous la supervision d'un Comité de validation informatique, nommé par le Conseil d'Etat, représentant les départements.

Francis Randin, Chef de la Direction, planification et stratégie informatique (DPSI), 021/316 25 51

DINF

Département des infrastructures

Amphithéâtre romain de Nyon: proposition de subvention

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accorder à la Commune de Nyon une subvention de 1'404'000 francs pour lui permettre d'acheter l'amphithéâtre romain. La Ville de Nyon s'est dite intéressée par l'achat des vestiges et leur mise en valeur, à condition qu'elle puisse bénéficier de subventions cantonales et fédérales.

Denis Weidmann, archéologue cantonal, 021/316 73 29

Restauration de l'église romane de Saint-Jean à Grandson: demande de crédit

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil de lui accorder un crédit de 3'525'000 francs pour financer la première étape de la restauration de l'église romane de Grandson. Cette demande sera soumise au Grand Conseil lors de la session de septembre.

Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, 021/316 70 01

Bernard Verdon, architecte au Service des bâtiments, 021/316 73 49

Transformation de l'ancien arsenal d'Yverdon-les-Bains: demande de crédit

Lors de la session de septembre prochain, le Grand Conseil devra se prononcer sur une demande de crédit de 2,9 millions de francs pour financer les travaux de rénovation de la caserne n°2 de l'ancien arsenal d'Yverdon-les-Bains. Ce bâtiment est appelé à devenir le siège du tribunal d'arrondissement du Nord vaudois et de la Broye.

François-Joseph Z'Graggen, architecte au Service des bâtiments, 021/316 73 15

Ordre judiciaire, Bernard Dumas, adjoint au Secrétariat général, 021/316 15 15

80 millions pour la construction des autoroutes

La Confédération finance à 86% la construction des routes nationales dans le canton; le solde (14%) est à la charge de l'Etat de Vaud. Lors de la session de septembre, le Conseil d'Etat demandera au Grand Conseil un crédit de 80 millions de francs pour financer la participation vaudoise pour les études et travaux à entreprendre dans les années 2000 à 2003 (A 1 Yverdon-Payerne et A 5 Grandson-Vaumarcus surtout). Ce crédit n'est pas soumis à référendum, car c'est une dépense liée au programme d'investissement de la Confédération.

Bernard Daucher, chef du Service des routes, 021/316 71 30

Hermann Fleischer, chef de la division des routes nationales, 021/316 72 49

Gymnase de Burier à La Tour-de-Peilz: crédit pour l'entretien et la rénovation

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit de 5'128'000 francs pour financer divers

travaux d'entretien lourd des bâtiments du gymnase de Burier, à La Tour-de-Peilz. Ces travaux importants s'expliquent par le fait que les bâtiments, construits en 1977-1979, n'ont pas été entretenus de manière suffisante, faute de crédits. Un premier projet de crédit avait été refusé par le Grand Conseil en juin 1998, en raison du montant élevé des honoraires. Ceux-ci ont été redéfinis et recadrés. En outre, le Service des bâtiments a procédé à des études complémentaires qui ont abouti à une nouvelle approche pour la réfection des toitures plates, allant dans le sens du développement durable (maintien partiel de l'existant).

Yves Golay, Service des bâtiments, 021/316 73 17

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Haute Ecole vaudoise d'arts appliqués (HEAA)

Le Conseil d'Etat a répondu à l'interpellation de Madeleine Burnier relative à la création de la Haute Ecole Vaudoise d'Arts Appliqués (HEAA). Il rappelle notamment que la volonté de centraliser les HES est commune au Canton et à la Confédération et que les deux projets HEAA et CEPV ne sont pas concurrents mais complémentaires.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/316 35 00

Jean-Pierre Rochat, chef du Service de la formation professionnelle, 021/316 63 07

Nouvelle section de formation en informatique à l'ETML à Lausanne

Le Conseil d'Etat vient de décider l'ouverture, dès la rentrée d'août 1999, d'une section informatique à l'Ecole technique et des métiers à Lausanne (ETML). Les jeunes provenant du Nord vaudois continueront à suivre les cours à l'ETSC à Sainte-Croix alors que ceux provenant de l'Est et du centre du canton seront désormais inscrits à l'ETML à Lausanne. Le Conseil d'Etat a décidé d'inscrire un crédit supplémentaire de 285'200 francs au budget 1999 pour couvrir les charges liées à l'ouverture de la nouvelle filière.

Jean-Pierre Rochat, chef du Service de la formation professionnelle, 021/316 63 06

DEC

Département de l'économie

Abrogation de la loi fédérale sur le blé: approbation avec critiques

En réponse à une consultation fédérale – qui fait suite à l'acceptation de PA 2002 – sur l'abrogation de la loi sur le blé et la modification de la loi sur l'approvisionnement économique du pays, le Conseil d'Etat porte un regard critique sur certaines modalités d'application du projet.

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021/316 61 98

Raoul Baud, délégué à l'approvisionnement économique du pays, 021/316 62 74

La vigne de Gianni Ghiringhelli

A la veille des grandes festivités de la Fête des vignerons, Gianni Ghiringhelli nous offre en images sa passion du Lavaux. A découvrir à Vevey jusqu'en septembre.



PHOTOS EN SF

Cep de vigne à Blonay, hiver 1998

Né il y a 45 ans à Vevey, Gianni Ghiringhelli a toujours habité dans le canton. A Leysin et à Aigle dans sa jeunesse, puis à Blonay dès 1975.

Il enseigne depuis vingt-quatre ans dans l'arrondissement scolaire de Blonay-Saint-Légier-La Tour-de-Peilz. Aujourd'hui, son temps se partage entre une classe de 8^e et 9^e à option et un mandat du DFJ pour la mise sur pied de la voie secondaire à option dans le canton.

Comme il aime le répéter à ses élèves: la passion de la photo l'a éloigné de la cigarette, car à l'époque il devait choisir entre un film et un paquet de cigarettes. Il a préféré la photo.



Vue plongeante sur le Lavaux, hiver 1999

Au départ il s'est surtout attaché à capter le paysage avec un œil surpris. Puis son passage à l'école normale l'a ouvert aux thèmes les plus variés, sous le label «diapos pédagogiques».

Quelques années plus tard, c'est un travail d'illustration pour le journal des enseignants romands *L'Éducateur* qui le passionne: «Un plaisir toujours

renouvelé et l'envie de mieux faire à chaque fois, que rêver de mieux pour se ressourcer?»



Février 1999: les ceps de Riex après la taille

La nature reste le lieu privilégié de ses promenades, et de ses prises de vue. Après *Une balade des Grangettes au col de Lys*, de longues virées dans les vignes du canton l'aiguillent vers une nouvelle exposition, intitulée tout simplement *Photographies de la vigne*.

D.G.

A voir jusqu'en septembre dans les bureaux de l'ECA, rue du Simplon 13, Vevey, tél. 021/923 50 05.

Lu-je: 7h30-12h et 13h30-17h.
Ve: 7h30-12h; 13h30-16h30.

Expositions

«Spécial Chablais-Riviera», à l'occasion de La Fête des Vignerons:

Musée historique du Vieux-Vevey.

De la parade au spectacle... Jusqu'au 28 novembre (tous les jours, sauf lundi, 10h30-12h et 14h-17h30. Horaire prolongé pendant la Fête des Vignerons.

Alimentarium – Musée de l'alimentation.

Ferments en folie. Jusqu'au 9 janvier 2000 (ma-di 10h-17h).

Musée suisse de l'appareil photographique, Vevey.

L'escopette de Monsieur F. Boissonnas à la Fête des Vignerons de 1889... Jusqu'au 15 août (ma-di 11h-17h30).

Au Château d'Aigle:

Musée de la vigne et du vin. *Dieux du vin et Saints patrons.*

Musée international de l'étiquette.

Maison de la Dîme. *Le Rhône, fleuve d'étiquettes.*

Jusqu'au 31 octobre (avril-juin et septembre-octobre, ma-di 10h-12h30; 14h-18h; juillet-août tous les jours 10h-18h).

Musée olympique, Lausanne. *Art et tradition: 5000 ans de sport en Chine.*

Jusqu'au 3 octobre (tous les jours, 9h-18h).

Forum de l'Hôtel de Ville, Lausanne.

Artisanat vivant. Du 2 juillet au 14 août (lu-ma-je-ve 10h-18h30; me 9h-18h30; sa 9h-17h).

Musée de l'Elysée, Lausanne. *Monique Jacot: cadences, l'usine au féminin.*

Jusqu'au 5 septembre (ma-di 10h-18h, je 10h-21h; ouvert le lundi en juillet et août + lundi du Jeûne fédéral).

Espace Arlaud, Lausanne. *Burki le franc-rire: argent du pouvoir et pouvoir de l'argent.* Exposition organisée par le Cabinet cantonal des médailles. Du 9 juillet au 26 septembre (me-ve 12h-18h; sa-di 11h-17h).

Musique, danse

Cathédrale de Lausanne:

Chœur de l'Opéra de Lausanne dirigé par Véronique Carrot. Oeuvres de Corelli et Monteverdi. Vendredi 2 juillet, 19h (Festival de la Cité).

Jean-Christophe Geiser, Variations (œuvres de J.S. Bach, F. Mendelsohn-Bartholdy et F. Liszt). Vendredi 9 juillet, 19h (Festival de la Cité).

Opéra de Lausanne. *Che, Quijote y bandonéon.* Spectacle de Maurice Béjart avec le Groupe 13 et Cipe Lincovsky (7, 8, 9, 13, 14, 15, 16 juillet, 20h30).